

**MAIRIE DE
VIAS**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
CAHM – Service ADS-SUD
Mairie d'AGDE
Rue Alsace Lorraine
34300 AGDE
Tél : 04 67 94 64 84

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : **PC 34332 22 K0009**

Reçu le **05/04/2022**

Adresse des travaux :

Impasse DE LA PETITE COSSE

34450 VIAS

Adresse secondaire des travaux :

Nature des travaux : **Démolition + construction annexe et local 2 roues**

Destinataire :

MR MERANDAT RENÉ

**100 Rue Aristide Briand
38670 CHASSE SUR RHONE FRANCE**

Objet : Classement **sans suite**
Décision tacite de rejet

Monsieur,

Par lettre en date du 04/05/2022 vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à VIAS, le 16 JAN, 2023

Mme Muriel PRADES
Adjointe au Maire,
Déléguée au Droit des Sols



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)